

6 JANV 2020 PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE-RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE-RIVER, LE LUNDI 6 JANVIER 2020 À 19 HEURES 30.

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Jean Asnong, conseiller
Martin Bellefroid, maire
Stephan Duquette, conseiller

Madame Madelyn Marcoux, secrétaire-trésorière par intérim, assistait également à la séance.

Nombre de citoyen(s) présent(s) : 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h40.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-001 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions (0 minutes)
4. Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 de la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2019
 - 4.2 de la séance ordinaire du 9 décembre 2019
 - 4.3 de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h20
 - 4.4 de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h55
5. Réglementation
 - 5.1 Règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020 – Adoption finale
 - 5.2 Règlement numéro 06-1219 imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020 – Abandon des procédures d'adoption
6. Administration et Finances
 - 6.1 Nomination d'un élu au comité d'analyse local du Pacte Brome-Missisquoi
 - 6.2 Taux d'allocation pour les frais de déplacements pour l'année 2020
 - 6.3 Ajustement salarial pour l'année 2020
 - 6.4 Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2019 d'un montant de 120 512\$ au budget 2020
 - 6.5 Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2019 d'un montant de 141 560\$ au budget 2020
7. Engagement de crédits (dépenses)
 - 7.1 Comptes à payer au 31 décembre 2019
 - 7.2 Comptes payés au 31 décembre 2019
 - 7.3 Comptes à payer au 6 janvier 2020
8. Inspection et urbanisme
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur et rapport des permis émis
 - 8.2 Restaurant Capitaine Lou – 394 route 133 - Enseigne mobile temporaire

- 8.3 Demande CPTAAQ – 129, route 133 – Lot 5 452 364 - Restaurant La Suisse
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Sani-Éco – Recyclage avec un taux de rejet de 37%
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Comité intermunicipal incendie Saint-Armand et Pike-River – Prévisions budgétaires pour l'année 2020
- 11. Varia
 - 11.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
 - 11.2 Journée nationale du travail invisible le premier mardi d'avril – Appui à l'AFÉAS de Pike-River
- 12. Deuxième période de questions (30 minutes)
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Les interventions portent sur les bacs bruns et sur la lecture d'un document par une citoyenne.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 de la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2019

2020-01-002 IL EST PROPOSÉ PAR Stéphan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2019 soit et est adopté avec changement.

ADOPTÉE

4.2 de la séance ordinaire du 9 décembre 2019

2020-01-003 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4.3 de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h20

2020-01-004 IL EST PROPOSÉ PAR Stéphan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h20 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4.4 de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h55

2020-01-005 IL EST PROPOSÉ PAR Stéphan Duquette
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 à 19h55 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. RÉGLEMENTATION

5.1 Règlement numéro 05-2019 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020 – Adoption finale

2020-01-006 IL EST PROPOSÉ PAR Stéphan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 05-2019 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020, soit et est adopté sans modification et avec dispense de lecture.

La conseillère Hélène Campbell et le conseiller Jean Asnong ont voté contre, ayant trait particulièrement à l'article 4.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.2 Règlement numéro 06-2019 imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020 – Abandon des procédures d'adoption

2020-01-007 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE les procédures d'adoption pour le projet de règlement numéro 06-2019, imposant une taxe spéciale pour l'enlèvement et la disposition des ordures commerciales et agricoles pour l'année 2020, soit et est annulée à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 NOMINATION D'UN ÉLU AU COMITÉ D'ANALYSE LOCAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI

2020-01-008 ATTENDU QUE la Municipalité de Pike-River fait partie du Pôle de Bedford et ainsi à droit à un membre du conseil pour siéger au comité d'analyse local du Pacte Brome-Missisquoi;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE Martin Bellefroid, maire, soit et est nommé à titre de représentant élu de la Municipalité de Pike River au comité d'analyse local du Pôle de Bedford du Pacte Brome Missisquoi, et, qu'en son absence, la pro-maire Nathalie Dorais soit et est nommée.

ADOPTÉE

6.2 TAUX D'ALLOCATION POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2020

2020-01-009 CONSIDÉRANT QUE le taux de l'année 2019 est de 0,58\$ du km;

CONSIDÉRANT QUE, selon les sites de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec, le taux pour les allocations pour frais d'automobiles est de 0,58\$ du km;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Pike-River maintienne le taux à 0,58 \$ du km pour l'année 2020, pour compenser les frais de déplacement des employés et des élus.

ADOPTÉE

6.3 Ajustement salarial pour l'année 2020

2020-01-010 IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Rachofsky
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE les ajustements salariaux suivants soient et sont accordés pour l'année 2020 :

- 1,8% aux élus municipaux;
- 2,0% au personnel administratif, d'entretien et de voirie.

ADOPTÉE

6.4 Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2019 d'un montant de 120 512\$ au budget 2020

2020-01-011 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal affecte un montant de 120 512 \$ du surplus accumulé au 31 décembre 2019 pour combler le déficit budgétaire 2020.

ADOPTÉE

6.5 Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2019 d'un montant de 141 560\$ au budget 2020

2020-01-012 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Stéphan Duquette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal affecte un montant du surplus accumulé au 31 décembre 2019 de 141 560 \$ au budget 2020 pour les travaux non réalisés en 2018 et en 2019 (construction du garage municipal (86 560 \$), point d'eau (20 000 \$) et travaux de voirie Rang Saint-Henri (35 000 \$).

ADOPTÉE

7. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

Je, secrétaire-trésorière, atteste et certifie par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires afin de procéder aux dépenses reliées aux résolutions 2020-01-013 à 2020-01-015 inclusivement.

Et je signe ce 6 janvier 2020.

Secrétaire-trésorière par intérim

7.1 Comptes à payer au 31 décembre 2019

2020-01-013 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, soit :

COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2019		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Carrière DM Choquette	Destruction ciment fondation cabanon	424.64 \$
Gestim inc.	Inspection municipale Honoraires km	1 434.65 \$
Imprimerie Sud-Del	Calendrier 2020	1 408.44 \$
Journal de l'Armandie	Vœux des Fêtes	75.50 \$
Les Pétroles Dupont	Hôtel Ville huile chauffage	643.15 \$
Marcoux Madelyn	Honoraires dg par intérim décembre 2019	2 948.75 \$
Nopac inc.	Contrat collecte recyclage décembre	3 363.50 \$
Nopac inc.	Contrat collecte compostage décembre	3 569.97 \$
Nopac inc.	Contrat collecte déchets décembre	1 567.69 \$
PG Solutions	Nouveau serveur	4 077.00 \$
PG Solutions	Sauvegarde cloud novembre, décembre	86.23 \$
RIGMRBM	Enfouissement déchets décembre	407.63 \$
RIGMRBM	Enfouissement matières organiques décembre	181.56 \$
Rona Bedford	Décorations Noël attaches rallonge	26.34 \$
Solution Burotic 360	Photocopieur utilisation copies compteur au 10 déc.	100.28 \$
TOTAL DES COMPTES A PAYER		20 315.33 \$

ADOPTÉE

7.2 Comptes payés au 31 décembre 2019

2020-01-014 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
 APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes payés au 31 décembre 2019, soit :

COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Salaires	Personnel de bureau, d'entretien et de voirie	2407.34 \$
Salaires élus municipaux	Décembre	3721.56 \$
Nathalie Rousselle	Remboursement inscriptions loisirs fils	103.50 \$
Fermes Gasser Ltée	Remboursement taxe ordures ferme réso. 2019-375	825.00 \$
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		928.50 \$

PAIEMENTS DIRECTS AU 31 DÉCEMBRE 2019		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Hydro-Québec (12 décembre)	Électricité luminaires	318.41 \$
La Capitale (7 janvier)	Assurances collectives (décembre)	358.31 \$
Revenu Canada (7 janvier)	Remises salariales novembre et décembre	731.42 \$
Revenu Québec (7 janvier)	Remises salariales novembre et décembre	2 440.30 \$
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		3 848.44 \$

ADOPTÉE

7.3 Comptes à payer au 6 janvier 2020

2020-01-015 IL EST PROPOSÉ PAR Stéphan Duquette
 APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer au 6 janvier 2020, soit :

COMPTES À PAYER AU 6 JANVIER 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Adams Excavation	Contrat déneigement versement 2 de 5	18 000.00 \$
COMBEQ	Adhésion 2020 Gérard Simard	436.91 \$
PG Solutions	Contrat entretien et soutien année 2020	7 358.40 \$

PG Solutions	Contrat surveillance cloud année 2020	517.39 \$
Premier Tech	Programme entretien Ecoflo année 2020	126.47 \$
	TOTAL DES COMPTES A PAYER	26 439.17 \$

ADOPTÉE

8. INSPECTION ET URBANISME

8.1 Rapport de l'inspecteur et rapport des permis émis

Les membres du conseil en ont pris connaissance.

8.2 Restaurant Capitaine Lou – 394 route 133 - Enseigne mobile temporaire

2020-01-016 ATTENDU QUE le conseil municipal, dans sa résolution 2019-275 du 9 septembre 2019, autorisait un délai de 4 mois pour l'installation d'une enseigne mobile temporaire à compter de l'émission du certificat d'autorisation émis par le service d'inspection;

ATTENDU QUE l'article 11.2 h) du règlement de zonage 05-0813 stipule « *les enseignes temporaires identifiant un établissement récréatif, résidentiel, commercial ou industriel ou indiquant la vente de produits ou services érigées **en attendant la réception d'une enseigne permanente pour laquelle la demande d'un certificat d'autorisation a été déposée** »;*

ATTENDU QU'une enseigne permanente est déjà installée;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
 APPUYÉ PAR Stéphan Duquette

ET RÉSOLU DE tolérer l'enseigne mobile temporaire jusqu'à ce que le règlement actuel sur l'affichage soit modifié.

ADOPTÉE

8.3 Demande à la CPTAQ – 129, route 133 – Lot 5 452 364 - Restaurant La Suisse

2020-01-017 CONSIDÉRANT la demande du Restaurant la Suisse Inc pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 5 452 364 à l'adresse 129, route 133 dans le cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Restaurant La Suisse Inc, veut aliéner le 3 000 m2 définie dans la décision 215820, en date du 23 novembre 1994, qui a reçue l'autorisation de la CPTAQ pour une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle utilisée pour la résidence présentement, conformément au lot rénové actuel, ne concorde pas parfaitement avec la parcelle décrite dans ladite décision rendue en 1994, le demandeur veut donc obtenir une décision pour autoriser l'utilisation résidentielle de 3 000 m2;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- la perte de productivité agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU D'appuyer la demande de Restaurant La Suisse Inc afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 5 452 364 dans le cadastre du Québec.

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Sani-Éco – Recyclage avec un taux de rejet de 37%

2020-01-018 ATTENDU QUE, suite à des caractérisations, Sani-Éco indique qu'il y a un taux de rejet de 37% dans la Municipalité de Pike-River, ce qui dépasse les 10% de taux de rejet alloué ;

ATTENDU QUE, dans sa correspondance du 19 décembre 2019, Sani-Éco mentionne que l'excédent de rejets, soit 27%, sera facturé mensuellement selon le tonnage provenant de la municipalité et selon le tarif qui leur est facturé par le site d'enfouissement pour en disposer, et ce à compter de janvier 2020;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi est déjà saisie du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Stéphan Duquette

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pike-River n'accepte par les allégations mentionnées dans la lettre du 19 décembre 2019 de Sani-Éco et, encore moins, les frais reliés au supposé excédent de rejets.

QUE le Conseil demande à ce que les caractérisations en question qui viennent, soit-disant, témoigner des rejets, soient envoyées pour étude et analyse à la Municipalité de Pike-River et à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Comité intermunicipal incendie Saint-Armand et Pike-River – Prévisions budgétaires pour l'année 2020

2020-01-019 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Armand a adopté, par sa résolution 19-11-305 du 4 novembre 2019, les prévisions budgétaires de 183 915,90\$ pour l'année 2020 ainsi que leur quote-part de 67,53%, soit de 124 202,47\$;

ATTENDU QUE ladite résolution a été reçue à Pike-River le 19 décembre 2019;

ATTENDU QUE le 9 décembre 2019, le conseil municipal de Pike-River a adopté la résolution 2019-380 concernant l'adoption des prévisions budgétaires de 183 915,90\$ pour l'année 2020 ainsi que la résolution 2019-381 concernant la quote-part établie à 33% des prévisions budgétaires, soit 60 692,25\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2019-381;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE la résolution 2019-381 adoptée le 9 décembre 2019 soit et est modifiée afin que la quote-part soit établie à 59 713,43\$, soit environ 32,47% des prévisions budgétaires de 183 915,90\$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

2020-01-020 CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

CONSIDÉRANT QU'un tel fonds pourrait être avantageux pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pike-River appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que l'appui soit élargi à la création d'un fonds provincial pouvant bénéficier à l'ensemble des municipalités du Québec.

Que cette résolution soit adressée au ministre du Transport, au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et avec copie à la ministre et députée provinciale Brome-Missisquoi, à l'UMQ et à la FQM afin de susciter l'engagement de ces instances.

ADOPTÉE

11.2 Journée nationale du travail invisible le premier mardi d'avril – Appui à l'AFÉAS de Pike-River

2020-01-021 ATTENDU QUE l'AFÉAS des 11 régions du Québec entreprend une campagne de mobilisation pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible;

ATTENDU QUE cet organisme sollicite les gouvernements québécois et canadien afin de décréter officiellement le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible »;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pike-River donne son appui à l'AFÉAS dans ses démarches auprès des instances gouvernementales pour l'obtention du décret.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Les interventions ont porté sur la réglementation concernant l'abattage des arbres et de s'informer auprès de la compagnie de fibre optique où en sont rendus les branchements.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-022 IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Dorais
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU DE lever la séance à 21H13.

ADOPTÉE

Martin Bellefroid,
Maire

Madelyn Marcoux,
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Madelyn Marcoux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020 sont effectuées.

Madelyn Marcoux,
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire